



CONFEDERATION EUROPEENNE D'AIKIDO

REGLEMENT DES COMPETITIONS EUROPEENNE DE KATA AVEC ARMES

02.04.2016

Article 1. Définitions et généralités

Pour l'unification de la terminologie on fait les suivantes conventions :

1.1 - **CEKA** – Competition Européenne de **Kata** avec **Armes**.

Peut participer les équipes des structures, membres ou non membres C.E.A.

1.2 - **ORGANISATEUR** – La Commission Technique C.E.A..

1.3 - **CONCURRENT** – un sportif qui participe à la compétition.

1.4 - **CHAMPION** – un concurrent classé sur un des trois premiers places.

1.5 - **CATEGORIE** – Groupe valorique déterminées par la qualification et l'âge des sportifs :

Juniors_1	Juniors_2	Juniors_2
Seniors_1	Seniors_2	Seniors_3

1.6 - **L'EPREUVE** – le type de l'évolution: IMPOSÉ et LIBRE.

1.7 - **LE DIRIGEANT** – l'officiel qui conduit l'équipe et qui prend les décisions pour elle. Le dirigeant répond pour les membres de l'équipe.

1.8 - **LE MEDECIN** – le médecin qualifié qui accorde l'assistance médicale pendant la durée de la compétition.

1.9 - **L'EQUIPE** – groupe de sportifs membres d'une structure membre C.E.A ou non CEA, participante à compétition. L'équipe peut être formée de 1 jusqu'à 6 personnes, par chaque catégorie.

1.10 - **ARBITRE** – officiel reconnu par C.E.A, pour noter l'évolution des sportifs

1.11 - **COMMISSION** – 3 ceintures noires ayant minimum 5 Dan chacun. Ils ont le rôle de surveillance de la compétition, de jugement des contestations et d'établir le classement. Les décisions de la Commission sont définitives. Le membre de la commission avec le plus haut degré est le Président de la commission. Les membres de la Commission sont fixés par le Directeur Technique C.E.A.

1.12 - **CLASSEMENT** – L'ordre décroissant du pointage finale des concurrents.

Il y a :

- classement individuel (sportifs)
- classement par nations (fédérations)

Article 2. Normes d'organisation

2.1 – Pour l'organisation des compétitions CEKA, ainsi que d'évidence des résultats au niveau CEA s'occupe la Commission Technique C.E.A.

2.2 - Une compétition CEKA peut être déroulée seulement s'ils sont présents minimum 2 équipes différents.

2.3 - Les épreuves d'une catégorie ont lieu s'ils participent minimum 1 concurrent.

Dans cette situation, le concurrent peut recevoir la médaille d'or, s'il réalise le score total moyen (PTM) = 40 points.

PTM est la somme des notes totales (imposées et libres) données par les arbitres, divisé par le nombre d'arbitres.

Si le concurrent n'a pas un PTM = 40 points, il ne recevra aucune médaille.

Dans le cas d'un minimum de deux concurrents, les médailles sont attribuées dans l'ordre de score total obtenu sans la condition PTM.

Un concurrent peut participer à la prochaine catégorie supérieure, s'il le souhaite.

2.4 - Les champions peuvent recevoir des diplômes et des médailles.

2.5 - Dans la formation d'équipe on ne tiendra pas compte de l'âge et du sexe.

Article 3. La tenue des sportifs et des arbitres

3.1 - La tenue obligatoire des sportifs est le kimono blanc, la ceinture et l'hakama blanche ou noire suivant le cas. Les ceintures noires peuvent avoir la veste noire – Haori.

3.2 - Les insignes de club, fédération, pays dont ils appartiennent sont portées sur le revers gauche.

3.3 - La tenue des arbitres est le kimono blanc ou haori et hakama noir.

3.4 - Les arbitres peuvent porter des espadrilles noires.

Article 4. L'espace pour la compétition

4.1 - Il faudra être une salle bien éclairée, bien aérée et assez grande pour tatami, arbitres, commission et public.

4.2 - Les dimension du tatami seront de 8 x 8 m. La distance minimum entre les bords (les marges) du tatami et la première rangée des chaises occupées par le spectateurs doit être minimum 6 m. Pendant la durée de la compétition il est interdit de fumer dans la salle.

Article 5. Les documents pour l'inscription dans la compétition

1 - Le passeport sportif, avec les degrés mentionnés et le visa medical d'une ancienneté de maximum 6 mois.

2 - L'assurance médicale

3 - La demande d'inscription dans la compétition, signé par les concurrents ou les parents, et approuvée par le dirigeant de club ou fédération nationale. Le secrétariat de la compétition doit vérifier la valabilité des inscrits présentés, le droit de participation des sportifs et doit rédiger les listes avec l'ordre du concours et les résultats obtenus par chaque concurrent.

Article 6. Categories

Il y a 6 catégories participantes à CEKA:

Pour choisir les catégories il faut prendre en considération l'âge et le niveau (degré) d'Aïkido.

Pour éviter les problèmes de jours et moi, et pour uniformiser les procédures, l'âge pour chaque catégorie est donnée par la différence entre l'année de la compétition et l'année de naissance.

La différence est un nombre entier d'années.

Catégorie – **Juniors 1**, min.14 – max.17 ans et Kyu 5-3

Catégorie – **Juniors 2**, min.14 – max.17 ans et Kyu 2-1

Catégorie – **Juniors 3**, min.14 – max.17 ans et min. 1 Dan

Catégorie – **Seniors 1** – min.18 ans et Kyu 5-3

Catégorie – **Seniors 2** – min.18 ans et Kyu 2-1

Catégorie – **Seniors 3** – min.18 ans et min. 1 Dan

Article 7. Epreuves par catégories

1 - Les épreuves pour chaque catégorie: (Sont présentés en Annexe 1)

2 - L'épreuve imposée est la même pour tous les sportifs d'une catégorie.

3 - L'épreuve libre c'est à l'option du chaque sportif.

4 - L'épreuve libre est faite avec une seule arme : Jo, Boken ou Katana.

Article 8. La duree des epreuves

1 - L'épreuve libre pour Juniors - la durée = 1 minute (60 secondes)

2 - L'épreuve libre pour Seniors - la durée = 1,5 minutes (90 secondes).

3 - Dépasser la limite de temps pour l'épreuve libre n'est pas d'erreur, et ne seront donc pas pénalisés.

4 - La durée du temps de dessous de la limite de temps est considéré comme d'erreur et sera pénalisé.

Article 9. Le systeme de notation

9.1 - On peut accorder des notes pour :

L'épreuve Impose :

Note pour la TECHNIQUE – de 10 a 0

Note pour L'IMPRESSION - de 0 a 10

L'épreuve libre :

Note pour la TECHNIQUE – de 10 a 0

Note pour CREATIVITE – de 0 a 10

Note pour L'IMPRESSION - de 0 a 10

9.2 - La Note Technique est accordée pour des éléments physiques, spécifiques d'évolution: Contrôle, équilibre, vitesse, l'habitude de manœuvrer les armes, les déplacements, l'économie des mouvements.

La note sera établie en diminuant la note maximale (10) avec les pénalités afférentes aux fautes pendant l'évolution. Chaque simple erreur de Technique

est penalisee avec 0.1 points. Chaque grave erreur de Technique est penalisee avec 0.5 points.

Article 10. Les erreurs de technique

10.1 - Les erreurs simples de technique :

- 1 - un dégagement ou engagement indécis ou défectueuse – 0.1
- 2 - une frappe simulée, indécise ou défectueuse – 0.1
- 3 - un mouvement défectueux – 0.1
- 4 - le manque de vitesse – 0.1
- 5 - la vitesse excessive – 0.1
- 6 - chaque déséquilibre – 0.1
- 7 - une execution négligente – 0.1
- 8 - la position défectueuse du corp – 0.1

10.2 - Les erreurs graves de technique :

- 1 - chaque element interdit – 0.5
- 2 - pour n'avoir pas respecté l'épreuve imposé – 0.5 (une seule fois)
- 3 - la chute accidentèle – 0.5
- 4 - chaque dépassement de la surface active – 0.5
- 5 - chaque avertissement de President de la Commission – 0.5
- 6 - propre heurt avec l'arme pendant l'exécution – 0.5
- 7 - la perte de l'arme pendant l'exécution – 0.5
- 8 - pour chaque 10 secondes en minus de l'épreuve libre – 0.5
- 9 - l'utilisation d'une autre arme que Jo, Boken ou Katana – 0.5.
- 10- Le heurt du tatami avec la lame du Katana ou du Boken – 0.5
- 11- Le heurt (involontaire) du tatami avec le Jo – 0.5

10.3. Le fait que le Boken, la poignée du Katana ou la pointe du Jo (acte volontaire de rattrapage d'équilibre) touche le sol pendant l'exécution du preuve imposé, ne sera pas faute.

10.4 - La Note Creativite est accordee pour: l'originalité de l'épreuve libre, le contenu et la difficulté des éléments, la logique et la réalité des mouvements de point de vue Budo (Aikido). L'arbitre donne une note directe, de 0 a 10, avec 1 décimale.

La note minime pour creativite est 6, a qui peut ajouter:

- 0.1 - 1 point – pour le travaille avec les deux mains
- 0.1 - 1 point – pour un haut degré de difficulté
- 0.1 - 1 point – pour originalité de l'épreuve libre
- 0.1 - 1 point - pour une logique correcte d'épreuve libre

10.5 - La Note Impression est accordée pour l'impression generale d'evolution de concurrent, de point de vue: Attitude, decision, martialite, elegance. L'arbitre donne une note directe, de 0 a 10, avec 1 décimale.

La note minime pour Impression est 6, a qui peut ajouter:

- 0.1 - 1 point – pour le travail à différents niveaux
- 0.1 - 1 point – pour la martialite et la décision en execution
- 0.1 - 1 point – pour la clarté de l'execution
- 0.1 - 1 point - pour l'élégance de l'execution

10.6 - Pour L'Epreuve Impose, chaque concurrent est noté avec 2 notes :

- 1 – Note TECHNIQUE
- 2 – Note d' IMPRESSION

10.7 - Pour L'Epreuve Libre, chaque concurrent este note avec 3 notes :

- 1 – Note TECHNIQUE
- 2 – Note d'IMPRESSION
- 3 – Note de CREATIVITE

10.8 - Dans les Fiches d'arbitrage, pour l'épreuve Imposée, la note pour Creativite = 0

10.9 - Chaque epreuve IMPOSE ou LIBRE sera noté séparément.

Article 11. La calculation des notes

11.1 - Les notes individuelles (Technique, Créativité, Impression) sont inscrits dans la Fiche d'arbitrage par chaque arbitre.

11.2 - L'arbitre signe la Fiche d'arbitrage.

11.3 - Les arbitres presentent les Fiches d'arbitrage au Commission.

11.4 - Le President de la Commission annoncera les notes obtenues.

11.5 - La Commission va calculer le Pointage Total de l'épreuve Imposée et le Pointage Total de l'épreuve Libre, comme la somme des notes données par chaque arbitre.

Pour chaque épreuve (imposée et libre), procéder comme suit: Il élimine la note maximale et la note minimale, et la note finale de chaque arbitre, est la somme des notes laissées.

11.6 - Le Pointage Total d'un Concurrent est la somme des pointages totales des deux epreuves..

Les compétiteurs seront classés selon le Pointage Total Concurrent.

11.8 - Dans le cas d'une disqualification, sur les fiches de ces sportifs on va s'inscrire : DISQUALIFIE POUR et on va inscrire la cause.

Article 12. Les elements ou les executions interdits

- 1 - L'utilisation d'une arme tranchante
- 2 - Les roulades avec katana sans fourreau
- 3 - Jetter l'arme
- 4 – Elements acrobatique avec Katana sans fourreau
- 5 – L'utilisation d'une autre arme que Jo, Boken ou Katana

Article 13. L'arrêt temporaire de l'évolution des sportifs

13.1 - Le Président de la Commission peut arrêter temporairement l'évolution des sportifs dans les cas suivants :

- 1 - si le vêtement du sportif s'est dérangé et l'empêche dans l'évolution
- 2 - si le sportif présente des légers signes de faiblesse
- 3 - pour les vociférations des sportifs ou du public
- 4 - si le sportif s'est accidenté faiblement

13.2 - L'arrêt temporaire de concurrent n'est pas pénalisée.

Article 14. L'arrêt définitif de l'évolution des sportifs

Le Président de la Commission Technique peut arrêter définitivement l'évolution des sportifs dans les suivantes situations :

- 1 - si l'évolution met en péril les autres et si après l'avertissement la situation persiste.
- 2 - si l'évolution du sportif est en flagrante contradiction avec les principes Budo (Aïkido).
- 3 - si le sportif quitte intentionnellement la surface de démonstration.
- 4 - si le sportif présente de sérieux signes de maladie et/ou de faiblesse.
- 5 - si pour des différents motifs l'évolution ne se déroule dans conditions normales.
- 6 - si on prouve que le sportif n'avait pas le droit de participer à cet épreuve.
- 7 - si le sportif s'est blessé et ne peut plus continuer.
- 8 - pour des vociférations répétées des sportifs ou du dirigeant pendant l'évolution.
- 9 - pour 3 avertissements (la disqualification).

Article 15. L'avertissement

Peut-être accordé dans les suivantes situations :

- 1 - si l'évolution du sportif devient dangereuse pour lui ou pour les autres
- 2 - si l'évolution du sportif est en contradiction avec les principes Budo (Aïkido)
- 3 - pour les vociférations des sportifs ou du dirigeant de l'équipe pendant l'évolution

Chaque avertissement est pénalisé avec 0.5 points. Le sportif qui reçoit 3 avertissements est disqualifié. Seulement le Président de la Commission peut donner des avertissements.

Article 16. Disqualification

Le Président de la Commission peut arrêter l'évolution et peut déclarer un sportif désqualifié dans les suivantes situations :

- 1 - pour 3 avertissements.
- 2 - si le sportif ne peut pas continuer l'épreuve.
- 3 - si le sportif n'avait pas le droit de participer à cet épreuve.
- 4 - pour de comportement sans courtoisie d'un sportif ou d'un dirigeant.
- 5 - si le sportif ne respecte pas les commandes des officiels.
- 6 - pour n'importe quel arrêt définitif de l'évolution du sportif.

Article 17. Contestations

17.1 - Les contestations sont faites par le dirigeant fédéral et sont adressées immédiatement à la Commission de la compétition. La contestation doit indiquer le motif de la contestation et le nom des sportifs qui font l'objet de la contestation. La contestation doit être adressée à la Commission dans un délai d'une heure après l'épreuve du sportif qui fait l'objet de la contestation, ou la situation contestée. Les contestations seront jugées par la Commission en délai de 2 heures après l'enregistrement et le verdict sera annoncé publiquement.

La décision de la Commission ne peut pas être contestée.

17.2 - La Commission peut décider la répétition de l'épreuve. (Avec, ou sans pénalité de 10% de la note totale)

Article 18. Expressions utilisées en arbitrage

Pendant l'évolution des sportifs, Le Président de la Commission va annoncer ses décisions, ainsi:

Commencer = ' HAGIME '

Arretez = ' IAME '

Avertissement = ' IAME ' + ' AVERTISSEMENT ' (avec l'index de la main droite pointé dans la direction du sportif concerné)

Disqualification = ' IAME '+ ' DISQUALIFICATION ' (avec l'index de la main droite pointé dans la direction du sportif concerné + la main droite et gauche croisées dans sa direction)

Article 19. Les Arbitres

19.1 - Il faut que les arbitres aient minimum 3 DAN et une licence annuelle d'arbitre accordée par la Commission Technique C.E.A.

19.2 - Les 4 arbitres forment la Commission d'Arbitres.

19.3 - Les arbitres surveillent l'évolution des sportifs, et ils ont le droit et l'obligation d'arrêter l'évolution des sportifs si cela devient dangereux pour eux ou pour les spectateurs, aussi pour non respect des normes du présent règlement.

19.4 - Les arbitres n'entreront pas sur le tatami seulement à la commande du Président de la Commission.

19.5 - Les arbitres ne peuvent pas concourir dans la compétition où ils sont arbitres.

Article 20. L'évolution des sportifs

20.1 - Avant le commencement de la compétition, la Commission, en présence des représentants des structures participantes va tirer au sort l'ordre du concours.

20.2 - La Commission annonce l'ordre d'évolution des sportifs. Chaque arbitre reçoit de la Commission, la fiche d'arbitrage. Les sportifs se présentent sur le tatami, debout, se dirigent avec le visage vers la Commission, saluent et attendent le signal du commencement.

20.3 - L'évolution du sportif commence à la commande HAGIME.

20.4 - L'évolution s'arrête temporairement où définitivement à la commande IAME.

20.5 - Après l'évolution, le sportif fait le salut vers la Commission et après il quitte l'espace de compétition.

Article 21. La structure de la compétition

CEREMONIAL d'ouverture avec le salut aux armes.

- 1 - Le Président de la Commission annonce l'ouverture de compétition.
 - 2 - Le Président de la Commission présente les officiels, la Commission, les arbitres et les équipes.
 - 3 - Il annonce l'ordre du déroulement de la compétition (les démonstrations, les épreuves, les pauses, etc.)
 - 4 - Le tirage au sort l'ordre du concours.
 - 5 - L'évolution des sportifs dans l'épreuve imposée
 - 6 - L'évolution des sportifs dans l'épreuve libre
 - 7 - Le Président annonce les résultats finaux, à la fin de toutes les épreuves.
 - 8 - La cérémonie de remise des médailles.
 - 9 - Le Président annonce la fermeture de la compétition .
- CEREMONIAL de fermeture avec le salut aux armes.

Article 22. Le Classement et remise de médailles.

1 - Le classement individuel est selon la **PTC** (Pointage Total Concurrent) Ces pointages détermineront le Classement Individuel pour chaque Catégorie.

Les trois premiers sportifs de chaque catégorie, recevront des médailles (d'or, d'argent et de bronze).

2 - Si il y a seulement deux concurrents dans la finale pour une catégorie, ils recevront les médailles d'or et d'argent.

3 - Si est un seul concurrent pour une catégorie dans la finale, il recevra la médaille d'or.

4 - En cas d'égalité pour les premiers 3 places, les sportifs seront départager par la note d'épreuve Libre. Si l'égalité persiste, la Commission déclare comme gagnant, le sportif le plus jeune.

5 - Le classement par nations est selon le nombre de médailles d'or.

En cas d'égalité, il faut prendre en considération les médailles d'argent. Si, après cela, il ya aussi égalité, il faut prendre en consideration les médailles de bronze.

S'il ya encore une égalité, l'équipe nationale avec l'age moyen national (AMN) plus petit aura la victoire totale.

Age Moyen National: Total des âges des concurrents divisé par leur nombre .

Article 23. Le dossier de la compétition

Après l'achèvement de la compétition, la Commission a l'obligation de rédiger le dossier de celle-ci et de le transmettre au Directeur technique C.E.A. Le dossier doit contenir :

- 1 - Les demandes d'inscription
- 2 - La composition (la structure) et l'ordre du concours
- 3 - les fiches d'arbitrage
- 4 - Les éventuelles contestations et leurs solutions
- 5 - Le rapport d'évaluation de la compétition, signé par la Commission.

6 - Le classement officiel pour les premiers 3 concurrents de chaque catégorie et pour chaque nation, et le classement par nations.

Article 24. Les Annexes

1. Les épreuves pour chaque catégorie
- 2 - Fiche d'arbitrage
- 3 - Demande d'inscription
- 4 - Modèle de contestation

Article 25. Dispositions finales

- 23.1 - Le présent règlement s'applique depuis le 1.08 2014
- 23.2 - Le présent règlement révoque tous les autres décisions de C.E.A. concernant l'organisation des compétitions C.E.K.A.
- 23.3 - Le changement du présent règlement peut-être fait seulement par la Commission Technique de CEA.

ANNEXE 1 - La description des épreuves / catégorie - Année 2016

A - Catégorie Juniors 1

- 1 - l'épreuve individuelle imposée - Kata JO
- 2 - l'épreuve libre JO ou BOKEN (Minimum 60 secondes)

B - Catégorie Juniors 2

- 1 - l'épreuve individuelle imposée - Kata JO
- 2 - l'épreuve libre JO ou BOKEN (Minimum 60 secondes)

C - Catégorie Juniors 3

- 1 - l'épreuve impose Kata 8 frappes Boken avec partenaire
- 2 - l'épreuve libre JO ou BOKEN (Minimum 60 secondes)

D - Catégorie Seniors 1

- 1 l'épreuve individuelle imposée: Kata JO
- 2 - l'épreuve libre JO ou BOKEN (Minimum 90 secondes)

E - Catégorie Seniors 2

- 1 l'épreuve individuelle imposée: Kata JO
- 2 - l'épreuve libre JO ou BOKEN (Minimum 90 secondes)

F - Catégorie Seniors 3

- 1 - l'épreuve impose: Kata 8 frappes Katana avec partenaire
- 2 - l'épreuve libre KATANA (Minimum 90 secondes)

G - La formation des paires pour la preuve imposée

Dans la preuve imposée les paires sont formées comme suit:
Il détermine par tirage au sort l'ordre de l'évolution dans la catégorie.
Le premier concurrent a comme Uke le deuxième, le deuxième a comme Uke le troisième, etc, le dernier concurrent a comme Uke le premier.

COMPETITION EUROPEENNE DE KATA AVEC ARMES

CONSTANTA - ROUMANIE - 2016

FICHE D'ARBITRAGE

Nom

Fédération/Club

CATEGORIE :

Juniors_1 Juniors_2 Juniors_2

Seniors_1 Seniors_2 Seniors_3

Erreur simple = I

Erreur grave = X

Pénalités EPREUVE IMPOSEE	Pénalités EPREUVE LIBRE
Note TECHNIQUE =	Note TECHNIQUE =
Note CREATIVITE = 0	Note CREATIVITE =
Note IMPRESSION =	Note IMPRESSION =
NOTE TOTALE IMPOSEE =	NOTE TOTALE LIBRE =

Arbitre (Nom et signature)

Arbitre (Nom et signature)

COMPETITION EUROPEENNE DE KATA AVEC ARMES

CONSTANTA - ROUMANIE - 2016

FICHE D'INSCRIPTION

Soussigné(e)

Date de naissance.....

Fédération/Club Grade

Je sollicite mon inscription dans la compétition dans la Catégorie :

Juniors_1 Juniors_2 Juniors_2

Seniors_1 Seniors_2 Seniors_3

Je m'engage à évoluer dans les limites de la sportivité et des principes AIKIDO, de respecter les décisions de la Commission des arbitres et les Règlements C.E.A.

Je declare que j'assume toute la responsabilité concernant les eventuels accidents pendant la compétition.

Date

Signature du sportif (parents)
(Parents pour les Juniors)

ACCORD

Président ou Directeur Technique de l'Organisation de concurrent

(Nom et signature)

